



MARTINIQUE, Sainte-Marie
Profil de baignade de L'Anse Azérot
Fiche de synthèse réalisée le 15/07/2011)

Nature :

Longueur : 100 m

Largeur : 40 m

Profondeur moyenne : 1,50 m

Profondeur maximale : 2 m

Zone riveraine : zone aménagée

Occupation du sol : urbanisé

Pop. permanente : 94 000 hab.

Pop. Juillet-Août : sup. à 94 000 habitants

Dates de la saison balnéaire : Du 1^{er} octobre au 30 septembre

Localisation GPS du lieu de prélèvement de l'ARS : X : 708158 Y : 1615120 (Milieu de plage)

Fréquentation : 10 à 50 pers. /jour (max. à Pâques, Pentecôte, saison touristique, grandes vacances)

Equipements : poubelles, ponton, bancs, sanisettes mobiles (lors des fortes fréquentations)

Accessibilité aux animaux : interdit (sauf pour les malvoyants)

Autres activités : plaisance, transports maritimes (navettes), activités nautiques et culturelles

Historique de la qualité du milieu marin

2010

A

Selon la Directive 2006 : excellente, bonne, suffisante, insuffisante

Selon la Directive 76 : A : bonne qualité, B : qualité moyenne, C : eau pouvant être momentanément polluée, D : mauvaise qualité

Historique de la qualité du milieu marin

2010

A

Selon la Directive 2006 : excellente, bonne, suffisante, insuffisante

Selon la Directive 76 : A : bonne qualité, B : qualité moyenne, C : eau pouvant être momentanément polluée, D : mauvaise qualité

Inventaire des sources potentielles de pollution	
Assainissement des eaux usées	Assainissement non collectif,
Assainissement des eaux pluviales	Rejets non traités
Activités industrielles	Pas de rejets
Activités agricoles	Bananeraie
Autres sources	Vidange sauvage des eaux usées des bateaux, toilettes (gares routière et maritime)

Situation à risque (par ordre d'importance)			
Rejets à risque	Fréquence	Evaluation du risque	Durée probable de la contamination
Rejet sauvage des eaux usées des bateaux	Permanent	Fort	
Postes de relèvement	Accidentel	Moyenne	Temps de remise en état
Station d'épuration	Accidentel	Moyenne	
Poste d'auto-curage des égouts	Accidentel	Moyenne	
Assainissement non collectif	Accidentel	Faible	Temps de remise en état

Plan d'action : Calendrier des actions prévues		
<u>Actions</u>	<u>Acteurs</u>	<u>Date de réalisation prévue</u>
Evaluation des fosses septiques de la commune	CCNM (SPANC)	En cours
Curage du canal d'arrivée d'eau pluviale	Ville de Sainte Marie(agents)	A programmer d'urgence
Carrière abandonnée à dépolluer		A déterminer
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une mini station d'épuration pour les logements collectifs (Ti case) Entretien à prévoir et à planifier 	Lotisseur à contacter	A déterminer
Evaluation de l'état de l'émissaire		A déterminer
Extension du réseau d'assainissement collectif par		En cours
		Echéance pour les cas prioritaires : 2015, Echéance pour l'ensemble du territoire : 2025

Gestion des pollutions à court terme

➤ **En cas de mise en entretien** du poste de relèvement de la Pointe Simon :

1. Le Maire est prévenu à l'avance d'une mise en arrêt du poste
2. Le Maire émet un arrêté d'interdiction de la baignade juste avant le début des travaux
3. L'arrêté est aussitôt affiché sur le site de baignade

Durant cette période d'entretien, les eaux usées sont déversés dans la mer par un émissaire.

Lorsque **l'entretien est achevé** :

1. ODYSSI signale la remise en fonctionnement du poste
2. L'ARS effectue de nouvelles analyses
3. Si les résultats d'analyses sont conformes aux normes de qualité européennes, le Maire autorise la réouverture de la baignade en publiant un nouvel arrêté de réouverture et d'autorisation de baignade

➤ **En cas de dysfonctionnement** ponctuel du poste **ou d'analyses non conformes**: Le Maire émet un arrêté d'interdiction de baignade